



RÈGLEMENT JEU CONCOURS

FOIRE DU MANS 2026 – 100 PLACES À GAGNER

Article 1 – Organisation

La SPL Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans, Société Publique Locale au capital de 1 974 519,79 €, dont l'adresse commerciale est située 1 avenue du Parc des Expositions du Mans – 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro RCS 412 238 065, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« Jeu Concours Foire du Mans 2026 ».

Article 2 – Durée

Le Jeu Concours Foire du Mans 2026 est organisé du mercredi 15 avril 2026 au mardi 1er septembre 2026 à minuit.

Il s'adresse exclusivement aux particuliers, à l'exception des membres du personnel de la SPL Le Mans Evénements et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, ainsi que des membres de leur famille.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de remplir complètement et de manière sincère le formulaire de participation en renseignant obligatoirement les informations demandées.

Une seule participation par personne est autorisée.

Le tirage au sort du jeu aura lieu le jeudi 3 septembre 2026 à 10h. Les résultats seront affichés sur le site de la Foire du Mans <https://www.foiredumans.com> et relayés via les réseaux sociaux.

Article 4 – Conditions de participation

La participation au jeu se fait exclusivement sur le site Internet <https://www.foiredumans.com> au plus tard le **1er septembre 2026 à 10h**, date limite de réception par nos services, en remplissant le bulletin électronique disponible sur le site.

Seules les participations effectuées par Internet seront prises en considération. Les télécopies et les envois d'e-mails ne sont pas admis.

Une seule participation par personne et par jour est autorisée, quel que soit le moyen utilisé.

Article 5 – Désignation des gagnants

Seules les participations correctement complétées et comportant l'ensemble des informations demandées pourront participer à la sélection des gagnants.

Les participations incomplètes ou comportant des mentions incohérentes ou fantaisistes ne seront pas prises en compte.

Le tirage au sort désignera les gagnants des lots. Une seule dotation par famille est autorisée (même nom, même adresse).

Des bulletins supplémentaires de réserve seront également tirés au sort et utilisés si un lot ne pouvait être attribué à un gagnant.

Article 6 – Dotations

Le tirage est doté de 100 cartes d'invitation à la Foire du Mans 2026, d'une valeur unitaire de 5,50 € TTC.

Il ne sera versé aucune contrepartie en espèces. La SPL Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans se réserve le droit de modifier la nature du lot si les circonstances l'exigent.

La dotation sera adressée par mail ; un code permettant de retirer la place directement en ligne sera délivré au gagnant.

Article 7 – Communication des résultats

Les coordonnées des gagnants pourront être consultées sur le site internet de la manifestation, au Centre des Expositions, à partir du 2 septembre 2026 après-midi, ou adressées sur simple demande écrite à : SPL Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans 1 avenue du Parc des Expositions 72100 LE MANS

Article 8 – Données personnelles

La SPL LE MANS EVENEMENTS, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel des participants dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ses coordonnées sont : SPL LE MANS EVENEMENTS – Service administratif CS 61334 – 72100 LE MANS Cedex. Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : Charlotte BOUCHERON – charlotte.boucheron@lemans-evenements.fr

Les données sont collectées et traitées aux fins suivantes :

- participation au jeu,
- organisation du tirage au sort,
- mise en avant du jeu sur le site internet de la société organisatrice,
- constitution d'un fichier à des fins d'information sur les activités organisées ou accueillies par les sites gérés par la société organisatrice et des enquêtes de satisfaction.

Les destinataires des données sont les personnes habilitées au sein de la société LE MANS EVENEMENTS (direction, communication, commercialisation), ainsi que son sous-traitant l'Agence Médiapilote, en charge de la gestion du site internet de la Foire du Mans.

Conformément à la réglementation, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à :
LE MANS EVENEMENTS – Service administratif DPO – Traitement des données
CS 61334 – 72100 LE MANS Cedex. En cas de réponse jugée insuffisante, une réclamation peut être adressée à la CNIL – TSA 80 715 – 75334 PARIS CEDEX.

Article 9 – Responsabilité

La **SPL Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans** se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Elle ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements du réseau Internet, de transmissions défectueuses ou de pertes de courrier postal ou électronique.

La connexion au site et la participation au jeu se font sous l'entière responsabilité des participants.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraînera la disqualification immédiate du participant.

Article 11 – Consultation du règlement

Le présent règlement est adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation, à l'adresse du jeu. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.